



Plan Climat Energie Namur s'engage !

CONTEXTE

Consciente des enjeux environnementaux, **la Ville de Namur a adhéré en décembre 2013 à la Convention des Maires.**

La Convention des Maires accompagne plus de 6.000 communes européennes qui s'engagent volontairement pour améliorer l'efficacité énergétique du bâti et augmenter l'usage des énergies renouvelables sur leur territoire dans le but de réduire les émissions de CO2. La démarche entreprise par la Ville de Namur s'inscrit dans un effort collectif mondial, dans la lignée du Protocole de Kyoto (1997) et de l'objectif européen « 3 x 20 » (2008), qui vise d'ici 2020 à diminuer de 20% les émissions de GES sur le territoire européen.

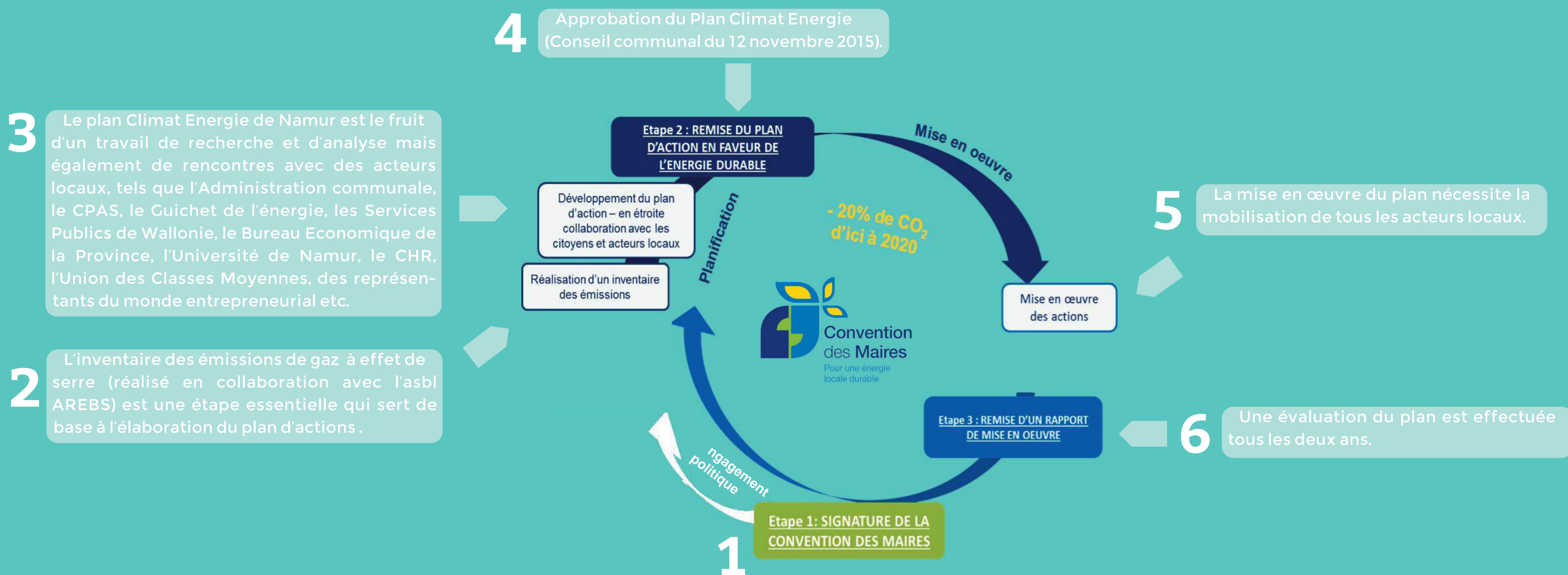
Au niveau fédéral, le Plan National Climat définit les axes stratégiques d'intervention que la Belgique doit mettre en œuvre pour relever le défi climatique. Ceci implique une répartition des compétences entre les différentes autorités fédérées. Ainsi la Wallonie a adopté en janvier 2014 le « Décret Climat » qui vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2020 et de 80 à 95% d'ici 2050 par rapport au niveau d'émissions de 1990.

En se fixant des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 pour diminuer son empreinte carbone, la capitale wallonne veut participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique. Pour atteindre les objectifs fixés, **la Ville de Namur a mis sur pied un Plan Climat Energie**, approuvé par le Conseil communal du 12 novembre 2015.



CONTEXTE

En signant la Convention des Maires, la Ville de Namur, tout comme les autres signataires, s'est engagée à élaborer son plan d'actions sur base de la démarche suivante :



La concertation avec les acteurs locaux visait à bénéficier de la connaissance qu'ils avaient du territoire et à prendre en compte leurs volontés, tout en les sensibilisant à la problématique du changement climatique et en les mobilisant en vue de la mise en œuvre des actions futures. Une démarche de co-construction progressive a été mise en place et a abouti à des actions concrètes et partagées.

Inventaire territorial des émissions de gaz à effet de serre

L'inventaire des émissions est un diagnostic des émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) sur le territoire communal de Namur pour l'année de référence 2006. Il sert de point de départ pour établir une stratégie de lutte contre le changement climatique et mesurer l'impact des actions entreprises sur le territoire.

Deux inventaires ont été réalisés :

- Un **bilan énergétique territorial** (voir graphique ci-contre) qui reprend la consommation d'énergie finale dans les bâtiments résidentiels, les bâtiments tertiaires (commerces, PME, administrations, écoles, hôpitaux, etc.), les transports routiers effectués sur le territoire communal ainsi que la consommation d'énergie des activités contrôlées par la Ville : les bâtiments communaux, l'éclairage public, les bâtiments du CPAS et la mobilité communale.

Cet inventaire est exprimé en mégawattheure (MWh) qui est une unité de consommation énergétique équivalant à 1.000 kWh.

- Un **bilan des émissions de CO₂ territorial** (voir graphique ci-contre) qui convertit les données du bilan énergétique en tonnes de CO₂ (TCO₂) afin d'établir l'inventaire de référence des émissions.

L'objectif de ces inventaires est d'identifier les postes les plus énergivores sur le territoire et de prioriser les mesures de réduction. Le Plan Climat Energie de Namur a été élaboré à partir de ces résultats. Nous travaillerons donc sur 15 ans, de 2006 à 2020.

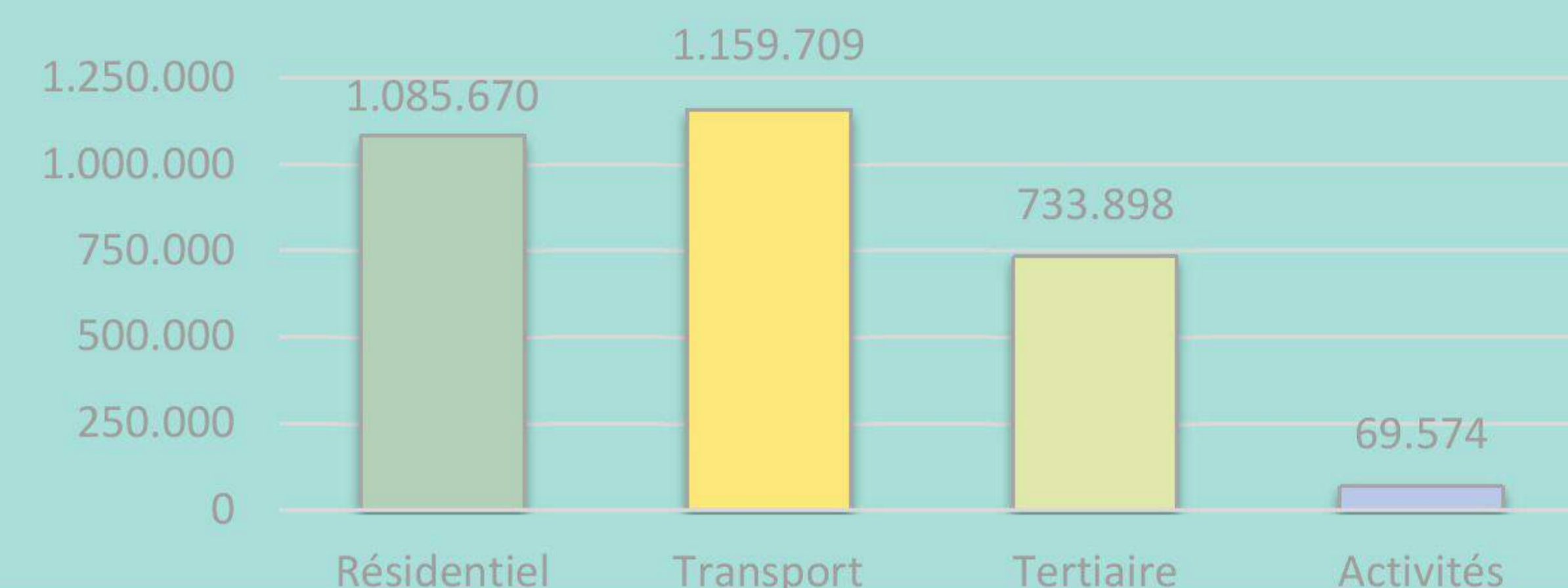
L'inventaire a permis d'identifier les champs d'actions les plus pertinents et a mis en lumière **quatre secteurs prioritaires** :

- Le secteur **transport** est responsable de **40%** des émissions sur le territoire
- Le secteur **résidentiel** occupe la 2ème place du bilan des émissions avec **34%** des émissions
- Le secteur **tertiaire**, responsable de **24%** des émissions, occupe la troisième place du bilan
- Enfin les **activités communales** représentent **2%** des émissions du territoire

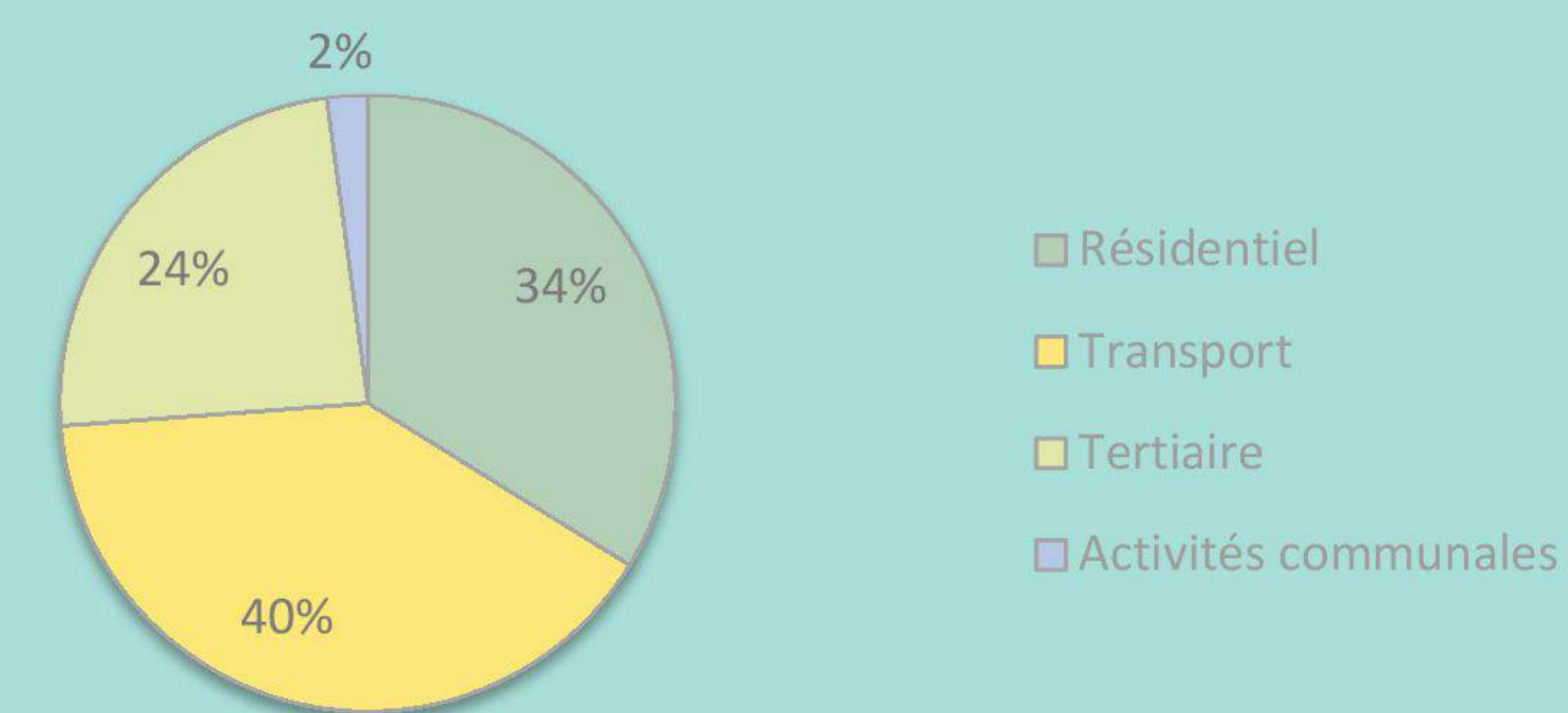
Les actions de réduction devront viser en priorité les secteurs du *transport* et *résidentiel* qui sont responsables de **74%** des émissions sur le territoire de Namur si l'on veut impacter de manière significative les résultats du bilan des émissions.

Pour une consommation d'énergie finale totale de 3.048.851 MWh

Consommations d'énergie par secteur (en MWh) - 2006



Répartition des émissions par poste Namur 2006

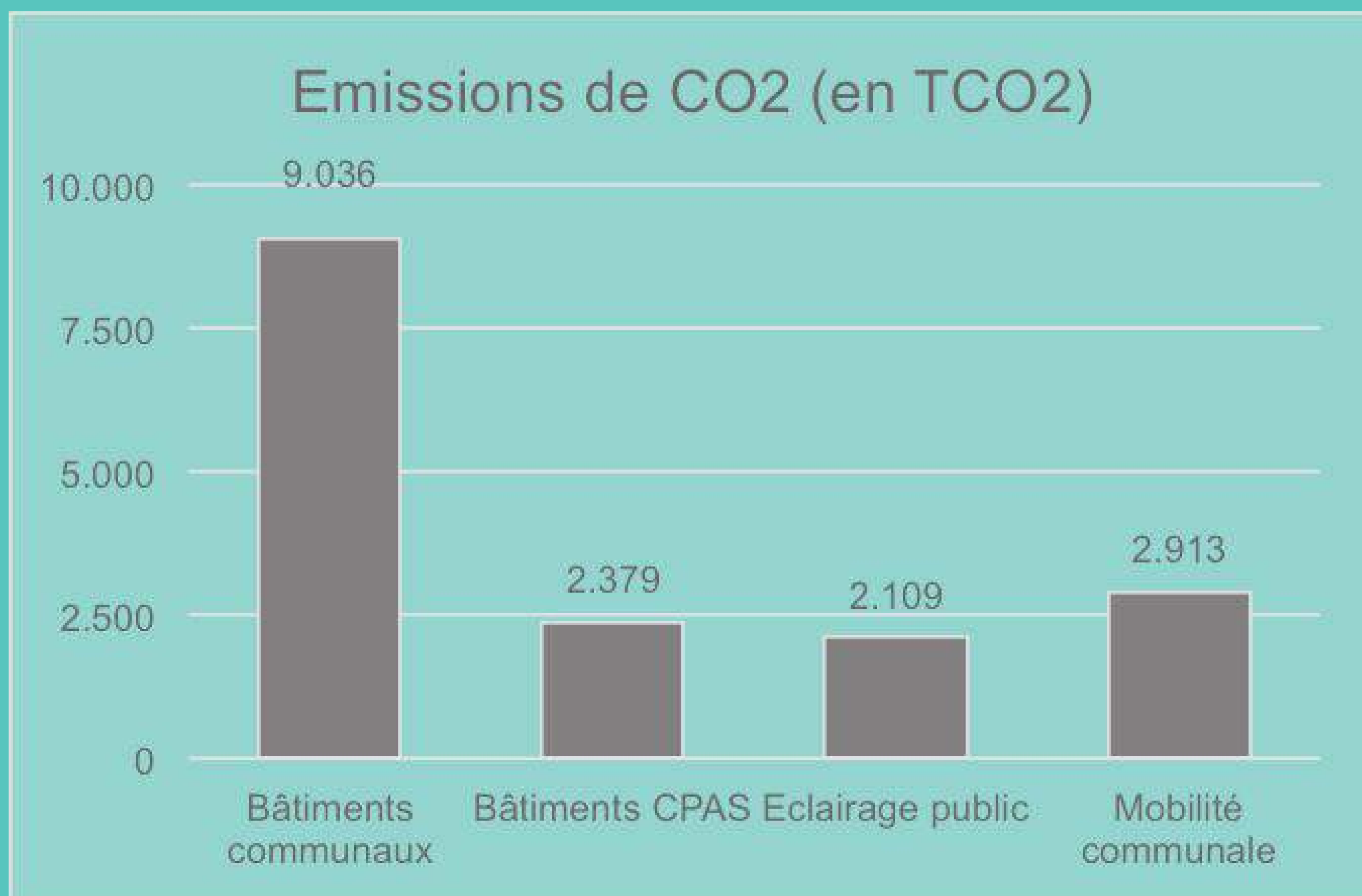


Pour des émissions de CO₂ totales équivalentes à 763.396 TCO₂

Inventaire communal des émissions de gaz à effet de serre

L'inventaire communal permet de quantifier l'importance des activités communales dans le bilan territorial. De plus, il identifie les sources d'émissions sur lesquelles la Ville de Namur a directement une possibilité d'actions.

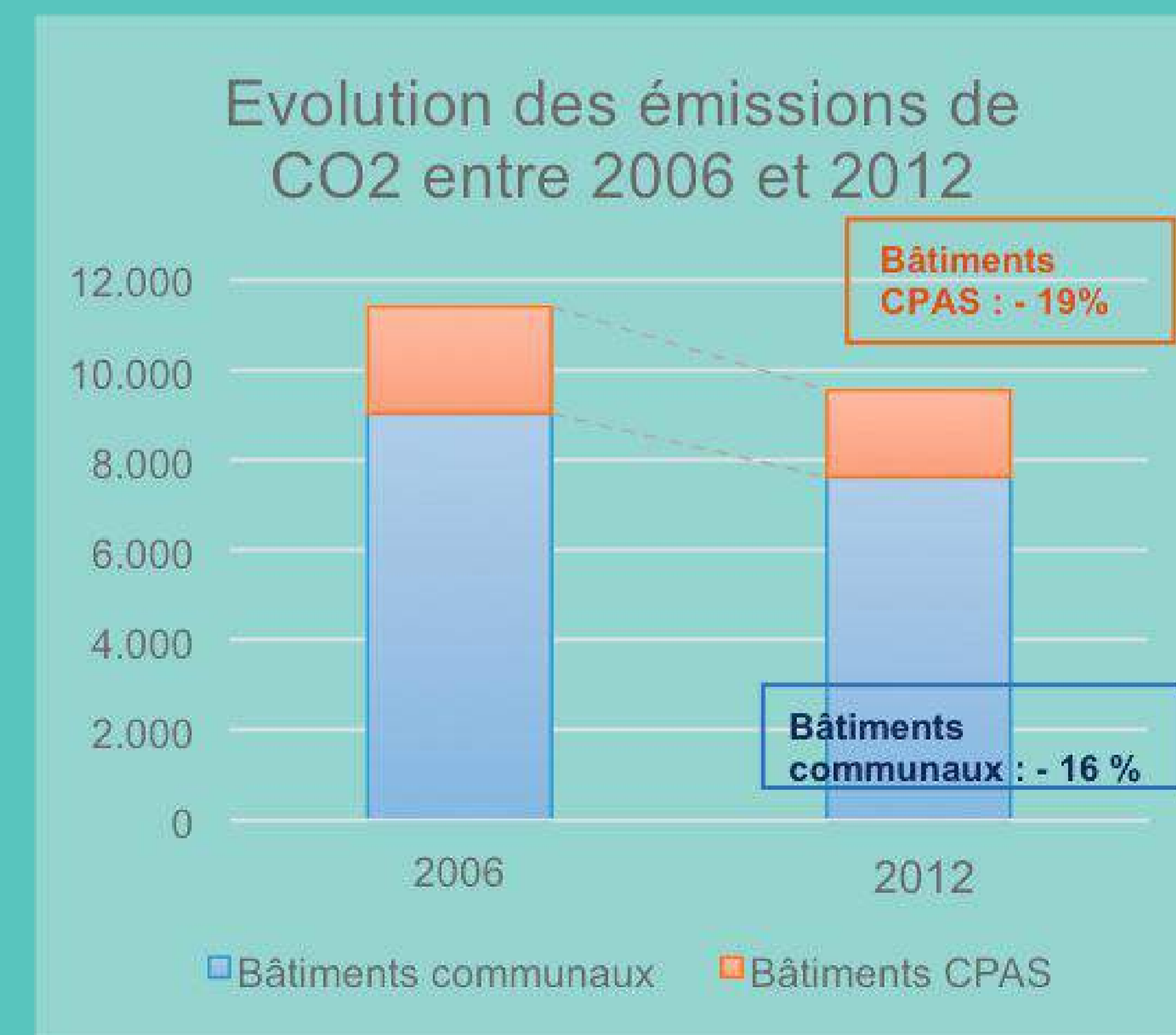
En 2006, les émissions communales de CO₂ s'élevaient à **16.437 TCO₂**, qui correspondent à **69.574 MWh** d'énergie consommée, soit 2% des émissions du territoire.



Au niveau communal, comme on peut le voir sur le graphique, les bâtiments communaux, par leurs consommations pour le chauffage et l'éclairage, représentent **55%** des émissions communales.

La mobilité communale occupe la 2ème place du bilan avec **18%** des émissions. Les **27%** restants se partagent entre les bâtiments du CPAS (**14%**) et l'éclairage public (**13%**).

Depuis 2006, la Ville de Namur a instauré une comptabilité énergétique dans ses bâtiments. L'analyse de ces données montre que les émissions relatives aux bâtiments communaux et du CPAS se réduisent significativement entre 2006 et 2012. Cette amélioration est le fruit d'investissements économeurs d'énergie effectués par la Ville de Namur et le CPAS.



De l'inventaire aux objectifs de réduction des émissions de CO2

Pour définir des objectifs réalistes en matière d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables, un potentiel de réduction a été établi sur base d'actions concrètes portant sur :

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (résidentiel, tertiaire, patrimoine de la commune de Namur)
- La poursuite du report modal vers une mobilité alternative dans les déplacements domicile-travail, scolaires et autres (courses, loisirs, activités sportives,...)
- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Pour établir les objectifs de réduction des émissions de CO2 pour Namur à l'horizon 2020, des potentiels théoriques en économie d'énergie ont d'abord été calculés pour les différents secteurs. Le potentiel en production d'énergies renouvelables a également été estimé pour le territoire.

Ces potentiels ont permis d'établir des objectifs réalisables de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2) d'ici l'horizon 2020 :

Postes	Réduction du secteur	Réduction territoire
	% CO ₂	% CO ₂
Résidentiel	-22,3%	-7,5%
Tertiaire	-15,1%	-3,6%
Transport	-9,2%	-3,7%
Activités communales	-30%	-0,6%
Energies renouvelables		- 4,6%
TOTAL		-20%

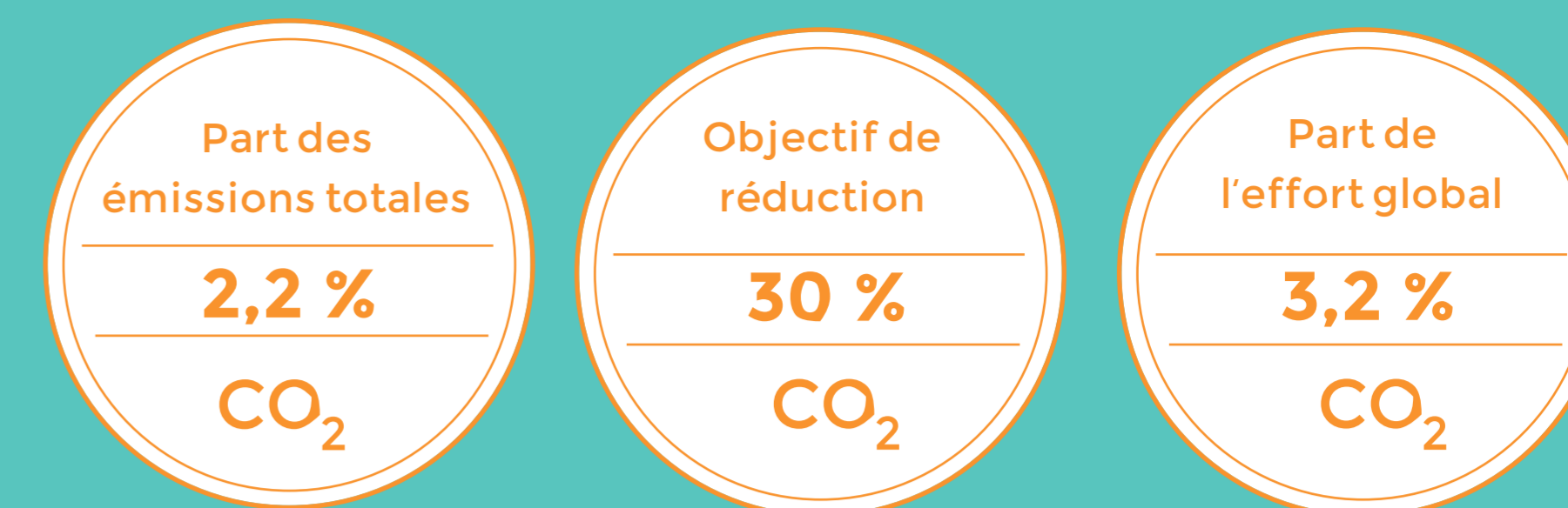
- Le **secteur résidentiel** a pour objectif une réduction des émissions de 22,3%, ce qui représente une réduction de 7,5% des émissions à l'échelle du territoire.
- Une réduction des émissions de 15,1% dans le **secteur tertiaire** permettra une réduction de 3,6% des émissions sur le territoire.
- En fixant pour objectif une réduction de 9,2% des émissions du **secteur des transports**, les émissions sur l'ensemble du territoire se réduiront de 3,7%.
- L'objectif de réduction pour les **activités communales** est fixé à 30%. Une fois atteint, celui-ci sera responsable d'une réduction de 0,6% des émissions territoriales.
- Enfin, l'augmentation de la production d'**énergies renouvelables** (celle-ci devra être multipliée par 3) permettra une réduction des émissions totales de 4,6%.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Namur a mis sur pied un Plan Climat Energie. Elaboré sur base d'un bilan global des émissions de CO2 sur le territoire communal, ce plan est une feuille de route qui se décline au travers de **25 fiches-actions**.

Retrouvez dans les  les chiffres clés du Plan Climat Energie pour chaque secteur :

- Part des émissions totales de CO2
- Objectif de réduction des émissions de CO2
- Part de l'effort global de réduction de CO2

Le Plan Climat Energie de la Ville de Namur



Les actions communales

L'engagement de la Ville de Namur dans la lutte contre le réchauffement climatique se traduit par un comportement exemplaire dans les investissements qu'elle effectue, les politiques qu'elle conduit et la vie quotidienne de ses agents. C'est pourquoi elle s'est fixé un objectif ambitieux de réduction de - 30% d'émissions de CO₂ d'ici 2020. Douze actions sont réparties en trois axes.

1. Actions structurelles

Action 1

Créer un cadre structurel pour assurer la mise en œuvre du Plan Climat Energie : le comité de concertation Climat

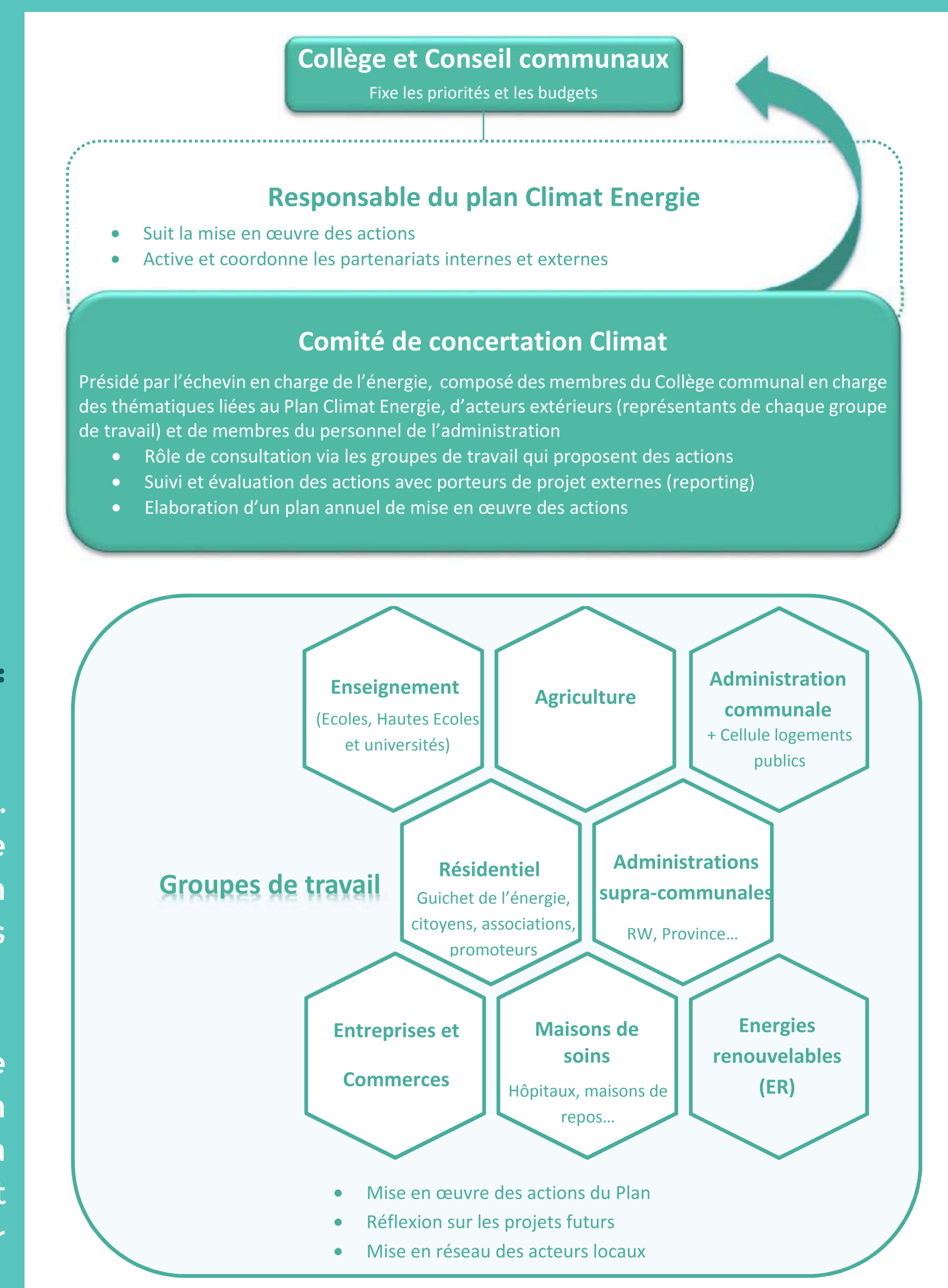
Action 2

Créer un cadre communicationnel pour diffuser le Plan Climat Energie et communiquer les résultats

Focus sur l'action 1 - Créer un cadre structurel pour assurer la mise en œuvre du Plan Climat Energie : le comité de concertation Climat

La Ville de Namur entend encourager et fédérer les différents acteurs namurois autour de ce projet. Le plan doit s'appréhender comme un outil de mobilisation des différents acteurs pour lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif de réduction territoriale des gaz à effet de serre ne peut en effet être atteint par les seules actions de la Ville, mais bien par l'effort conjugué de tous les acteurs du territoire.

La première action de la Ville sera de lancer la mise en œuvre du Plan Climat Energie. Un comité de concertation et des groupes de travail seront ainsi constitués afin de piloter le plan dans son ensemble. Ce comité de concertation Climat et ses groupes de travail, construits via un appel à candidatures, rassembleront aussi bien des acteurs internes qu'externes à l'administration qui ont la volonté d'agir pour le climat, à l'échelle du territoire communal. Vous trouverez plus de détails sur l'organisation de ce comité dans l'organigramme ci-contre.



Les actions communales

2. Actions « investissements »

Action 3

Développer la gestion énergétique des bâtiments communaux et du CPAS

Action 4

Rénover les bâtiments communaux et les bâtiments du CPAS

Action 5

Renouveler l'éclairage public du site de la Citadelle

Action 8

Réaliser des chantiers de rénovation ambitieux sur le plan énergétique

Action 11

Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public

Focus sur l'action 11 - Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public

La onzième action vise à améliorer l'éclairage public.

Via le remplacement des lampes à vapeur mercure pour 2018, en partenariat avec ORES, il est prévu de remplacer 17% des points lumineux par des LEDs avec « dimming » (phase pilote à Malonne en octobre 2015). Ce remplacement permet d'économiser, pour ces points lumineux, près de 50% des consommations électriques. Mais la Ville de Namur ne compte pas s'arrêter là. A l'horizon 2018, l'ensemble du parc lumineux communal (à savoir également les 83% du parc qui ne sont pas constitués de lampes à vapeur mercure) sera mis en œuvre avec cette technologie. Dès 2019, les économies électriques atteindront 40% à 50% de la consommation actuelle.

En effet, le coût de la consommation électrique pour l'éclairage public communal est de 1.250.000€/an. Au final, l'économie globale attendue est de quelques 450.000€ annuellement (frais d'investissement compris).



Avenue Jean I^{er} à Namur

Les actions communales

3. Actions de sensibilisation

Action 6

Sensibiliser les occupants des bâtiments communaux à l'utilisation rationnelle de l'énergie

Action 7

Développer et mettre à disposition, dans les écoles, des outils d'initiation à la démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie

Action 9

Développer une politique d'achats durables de la Ville

Action 10

Elaborer un guide pour des événements durables

Action 12

Poursuivre l'action de Namur, Capitale du réemploi

Focus sur l'action 7 - Développer et mettre à disposition, dans les écoles, des outils d'initiation à la démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie

La septième action entreprise par la Ville est de mettre à disposition des écoles des outils d'initiation à la démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie comme une « valise énergie ». Celle-ci contient une série d'outils tels que des enregistreurs de température, des wattmètres, des luxmètres, des multiprises à interrupteurs, des prises programmables, des idées de jeux et d'activités pour aborder la thématique avec les élèves. Bref, une véritable malle aux trésors pour qui désire comprendre et gérer au mieux l'énergie dans son école! Cette action vise à intégrer la gestion raisonnée de l'énergie dans le projet pédagogique des écoles tout en réalisant de façon directe des économies.

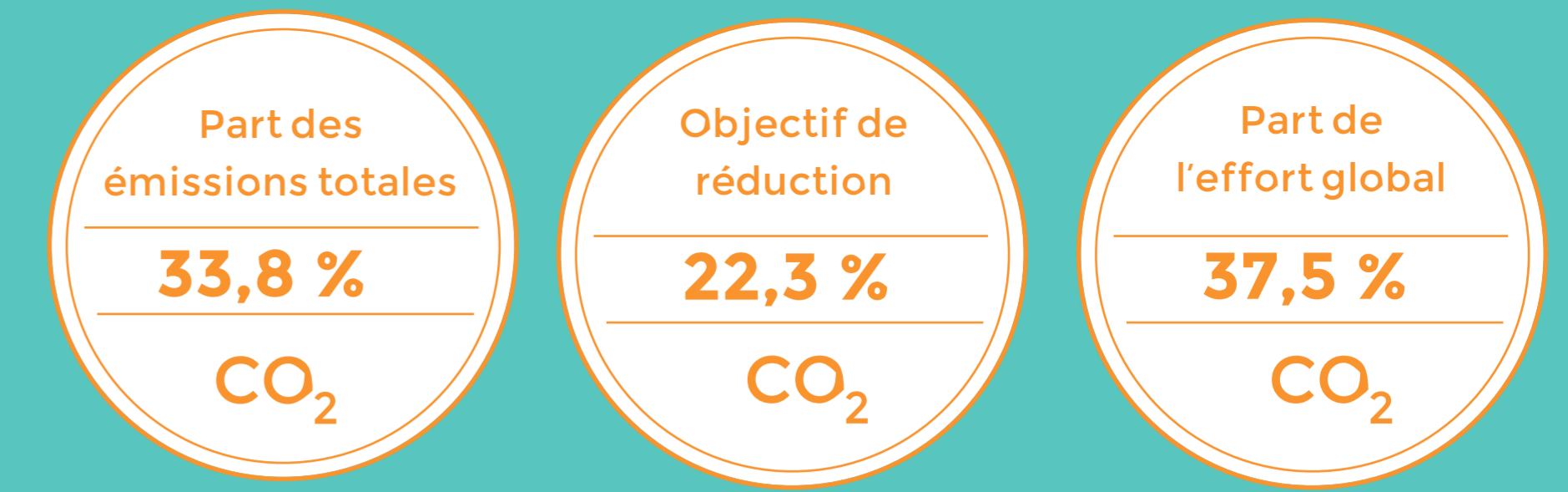


Participation de l'école de Naninne à la campagne Engage de la Ville de Namur.



Exemple d'action réalisée par l'école Moulin à Vent de Bouge.

Le secteur résidentiel



L'inventaire des émissions de CO₂ a mis en lumière que le logement namurois est énergivore car construit en majorité avant les premières réglementations thermiques. Le potentiel en économie d'énergie pour le secteur démontre que l'isolation des bâtiments, le remplacement des chaudières vétustes et le comportement des citoyens en matière d'utilisation de l'électricité permettent de réaliser des économies d'énergie conséquentes. Le potentiel de réduction d'émission est de 57.577 TCO₂, ce qui correspond à une économie d'énergie de 206.733 MWh entre 2006 et 2020, soit une réduction de 20% de la consommation annuelle moyenne de 3.000 ménages.

Pour y arriver, différentes pistes d'actions sont envisagées : amélioration de l'information sur l'énergie, meilleur suivi de la réglementation wallonne sur la performance énergétique des bâtiments lors de la délivrance de permis, lutte contre la précarité énergétique, rénovation des logements sociaux, soutien aux défis « Energie » Familles.

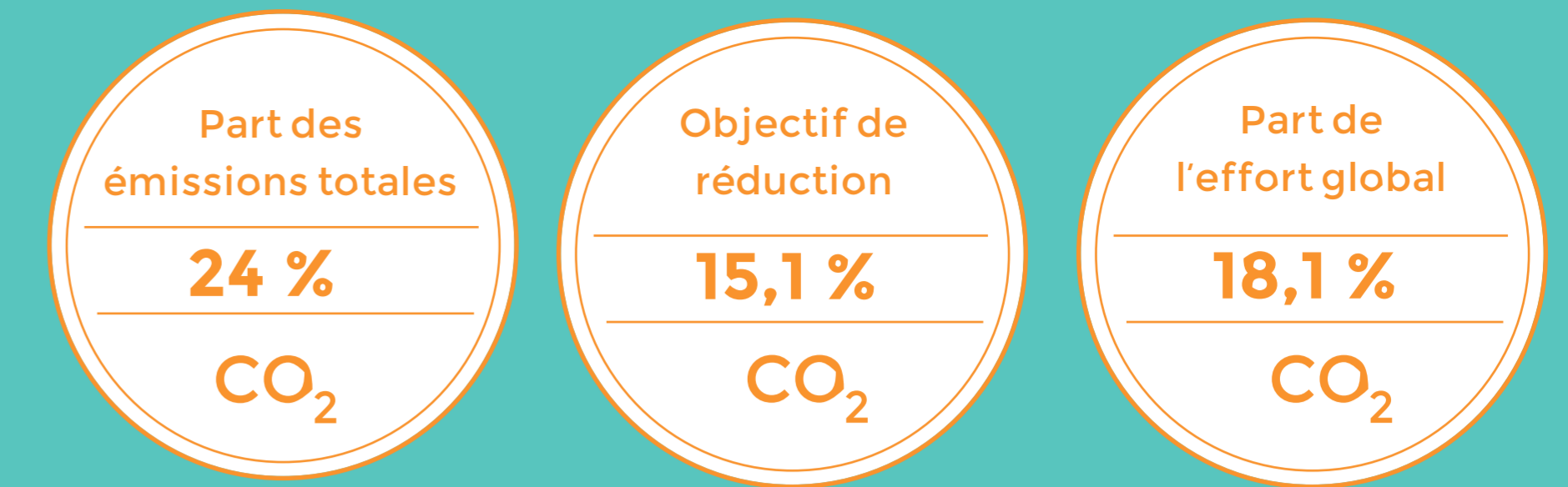
<p>Action 13</p> <p>Développer un pôle d'informations énergie pour les citoyens</p>	<p>Action 14</p> <p>Faire valoir les règles urbanistiques et environnementales en matière de performance énergétique</p>	<p>Action 15</p> <p>Lutter contre la précarité énergétique</p>	<p>Action 16</p> <p>Réaliser des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique dans les logements sociaux</p>	<p>Action 17</p> <p>Soutenir la démarche des défis « Energie » familles</p>
--	---	---	--	--

Focus sur l'action 13 - Développer un pôle d'informations énergie pour les citoyens

La treizième action développe un pôle d'information énergie pour les citoyens via une optimisation du fonctionnement du Guichet de l'énergie. Le service communal Mobilité devra également approfondir sa démarche d'information auprès des citoyens, en partenariat étroit avec les autres acteurs de la mobilité.



Le secteur tertiaire



L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments permettra de réduire de manière notable les consommations du secteur. En 2006, 59% des émissions du secteur sont liées aux consommations pour le chauffage des bâtiments. Réguler les consommations notamment lors des creux (week-end et jours fériés), isoler les bâtiments, remplacer les systèmes de chauffe, engendreront d'importantes économies d'énergie. De plus, réduire les consommations électriques impactera favorablement les résultats du bilan, notamment pour l'éclairage qui en 2006 était responsable de 37% de la consommation d'électricité du secteur.

Deux actions principales ont par ailleurs été mises en avant.

Action 18

Créer un point de contact énergie au sein de l'administration communale pour accompagner les gestionnaires des bâtiments tertiaires

Action 19

Promouvoir les check-up énergie pour les commerçants

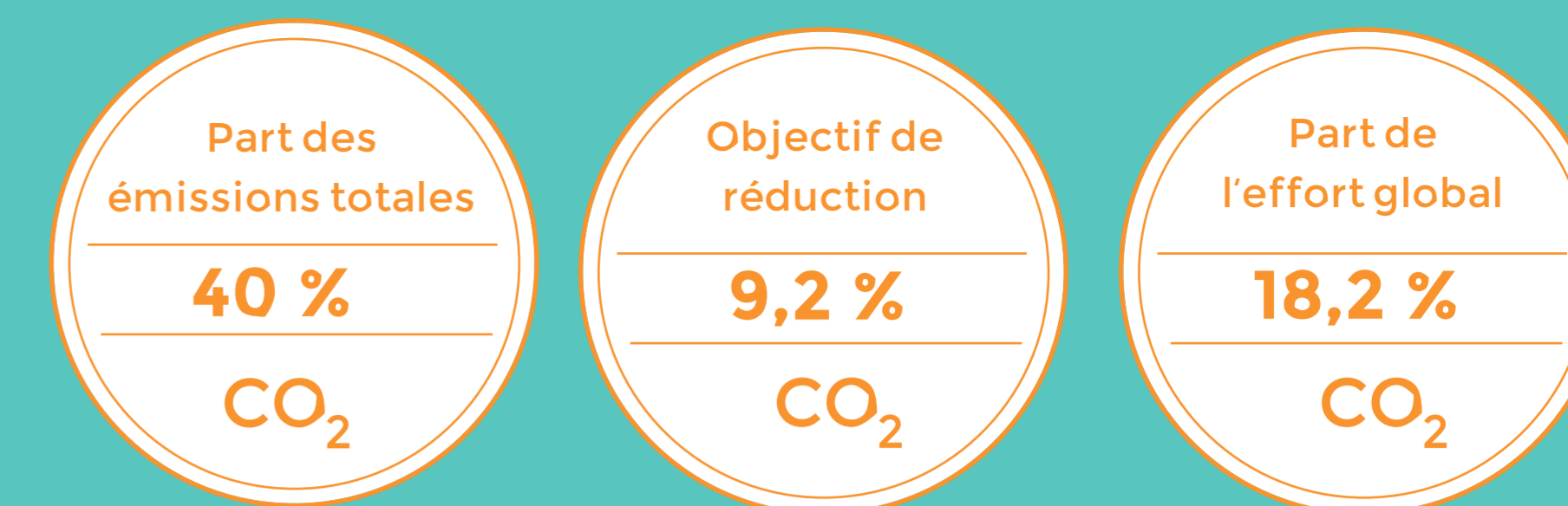
Participation de BRUNIN sprl au projet « commerçants éclairés » de 2014

Focus sur l'action 19 – Promouvoir les check-up énergie pour les commerçants

La dix-neuvième action porte sur la promotion des check-up énergie pour les commerçants (éclairage et chauffage). La Ville de Namur s'engage à mettre à disposition ses différentes voies de communication pour informer au mieux les commerçants sur les projets de soutien aux économies d'énergie, comme le projet « commerçants éclairés » organisé par l'UCM en 2014.



Le secteur de la mobilité



Le transfert modal vers une mobilité alternative est privilégié et doit être accentué. En effet, Namur compte la présence de nombreuses institutions publiques et des parcs d'activités économiques qui occupent de nombreux travailleurs. En outre, Namur est également un pôle étudiant important. Or, la voiture reste le moyen de transport privilégié pour effectuer les trajets domicile-travail et domicile-école. Dès lors, toute action qui encourage l'usage de la mobilité alternative impactera de manière significative les résultats du bilan, notamment en limitant l'impact de la congestion automobile.

Le développement des services, des infrastructures, des commerces et de l'habitat encouragera la mobilité alternative. L'accessibilité en ligne des services communaux sera renforcée pour limiter les déplacements et permettre plus d'interactivité avec les citoyens.

Le Plan soutient également l'agriculture durable et les circuits courts (créations de potagers collectifs, promotion des marchés et des enseignes de produits bio ou locaux).

Action 20

Favoriser un développement territorial encourageant l'usage de la mobilité alternative

Action 21

Améliorer l'accessibilité des services communaux par le développement de services en ligne

Action 22

Soutenir le développement des alternatives

Action 23

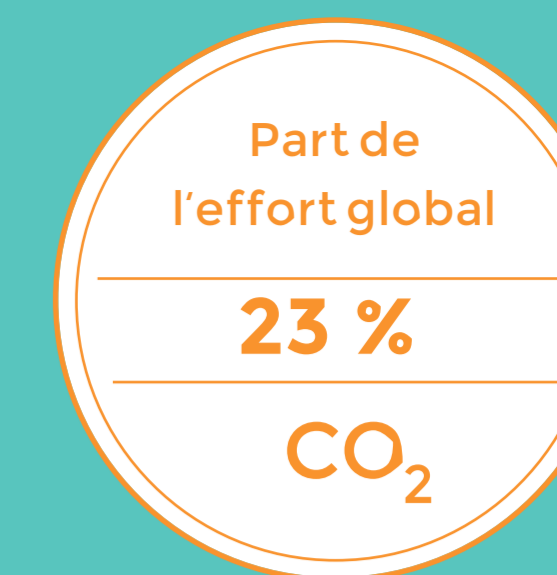
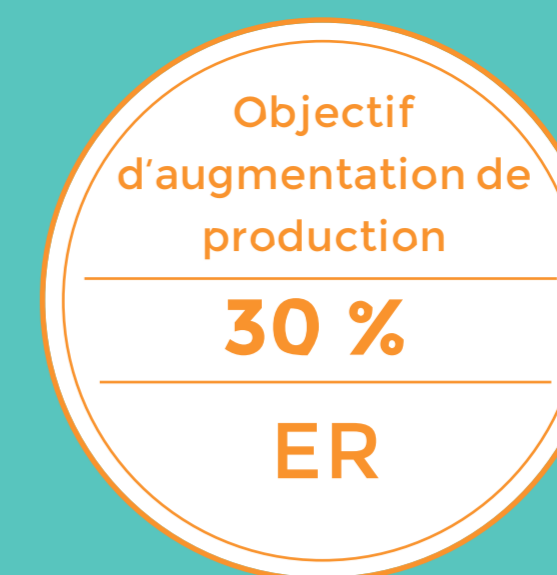
Soutenir l'agriculture durable et les circuits courts

Focus sur l'action 22 – Soutenir le développement des alternatives.

En favorisant l'usage combiné de plusieurs modes de transport, la Ville entend promouvoir la mobilité douce : concrétisation de nouveaux parkings P+R, rénovation, création et mise aux normes PMR de trottoirs, mise en place d'une signalétique vélo et achèvement du plan cyclable, redéploiement du réseau bus des TEC pour une meilleure offre et desserte, etc.



Le secteur des énergies renouvelables



A Namur, la production en énergies renouvelables constitue très certainement un important poste d'amélioration au niveau du Plan Climat Energie. En effet, la production actuelle est faible et couvre à peine 1,4% des consommations territoriales. Leur mise en œuvre permettrait pourtant d'éviter de fortes consommations de CO2. Afin d'atteindre cet objectif, l'effort devra être réparti entre les différents acteurs du territoire : le placement de panneaux solaires et photovoltaïques sur les bâtiments résidentiels et tertiaires, l'encouragement de développement de projets citoyens en énergies renouvelables (éolienne, hydroélectricité, réseau de chaleur). La collaboration avec les communes limitrophes sera de mise à travers le projet Pollec pour lequel la candidature de la Ville a été retenue par la Région.

Pour y arriver, deux actions majeures sont mises en avant dans le Plan Climat Energie.

Action 24

Mettre en place un réseau énergies renouvelables et en établir la cartographie

Action 25

Soutenir les investissements collectifs en matière d'énergies renouvelables

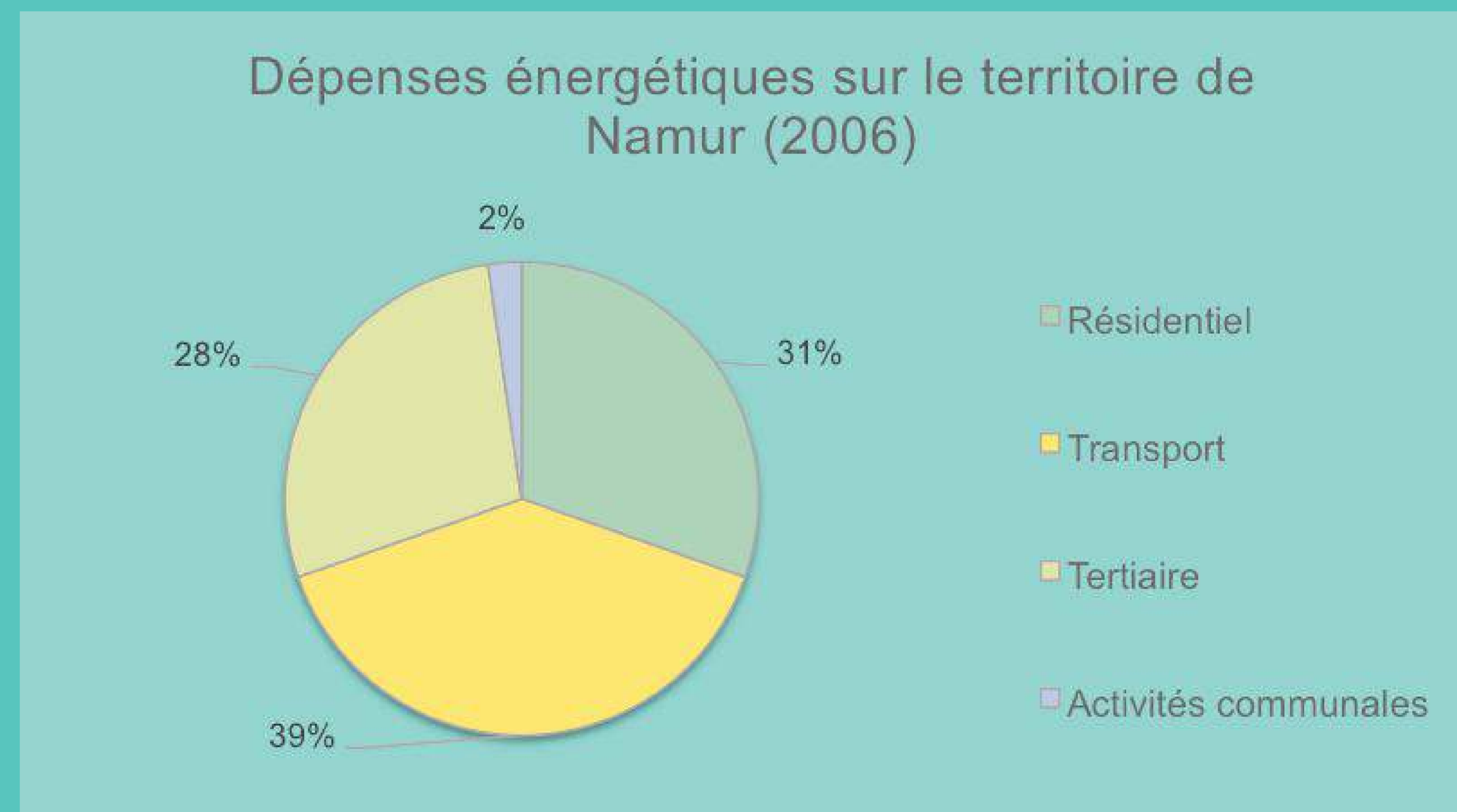
Focus sur l'action 25 - Soutenir les investissements collectifs en matière d'énergies renouvelables

La vingt-cinquième action est de promouvoir les investissements collectifs en matière d'énergies renouvelables. Le potentiel du territoire namurois en production d'énergies renouvelables étant limité par rapport à d'autres régions, la Ville de Namur désire collaborer avec les communes voisines. En complément, elle a l'intention de soutenir un maximum les projets citoyens de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ceci pourrait se faire par apport de garantie, soutien financier ou investissements de départ. Le but étant avant tout de laisser la main aux citoyens sur la gestion du projet.



L'aspect financier de la réalisation du Plan Climat Energie

La réalisation complète du Plan Climat Energie permettra de réaliser une économie de **48,5 millions €** sur des dépenses énergétiques estimées à **315 millions €**. Le graphique ci-dessous présente le bilan annuel des dépenses du territoire pour les besoins énergétiques, estimé suivant les tarifs (htva) en vigueur des vecteurs énergétiques en 2006.



Si l'on rapporte cette économie aux investissements à réaliser (666.757.620€ devraient être investis par les différents acteurs du territoire pour atteindre l'objectif de réduction entre 2006 et 2020) cela signifie que ces derniers seraient remboursés en moyenne en un peu moins de **14 ans**. A noter que ce délai pourrait être raccourci si on intègre l'augmentation du coût des énergies à l'horizon 2020. Bien sûr il s'agit ici d'une projection théorique.

La valeur ajoutée de la réalisation du Plan Climat Energie s'appréhende au-delà des économies d'énergie, sur les retours en matière d'emplois, d'intérêts et de dividendes. En effet, la mise en œuvre du Plan Climat Energie fera appel aux entreprises locales et contribuera au développement durable du territoire.

Le suivi du Plan Climat Energie de Namur

Le Plan Climat Energie de Namur ne doit pas être considéré comme un document fixe ou rigide. Au contraire, il sera amené à évoluer en fonction des circonstances de la mise en œuvre des actions. Il sera dès lors évalué et révisé au besoin.

Un **comité de concertation Climat** sera constitué de responsables politiques, de membres du personnel communal et d'acteurs extérieurs. Il centralisera les réflexions issues de groupes de travail afin d'élaborer un plan annuel de mise en œuvre des actions. Chaque année, il sera possible d'ajuster le plan Climat Energie en fonction des opportunités qui se présenteront.

L'objectif de réduction territorial des gaz à effet de serre ne peut être atteint par les seules actions de la Ville, mais bien par l'effort conjugué de tous les acteurs du territoire au premier rang duquel figurent les habitants ! Ensemble, nous atteindrons les objectifs fixés.

Vous avez envie de faire un geste pour la planète ou de vous investir davantage en participant à un comité de concertation ?

Les citoyens, associations et entreprises publiques ou privées désireuses de s'y investir pleinement trouveront tous les renseignements souhaités sur www.ville.namur.be/energie ou lors des séances d'informations organisées à l'Hôtel de Ville, les 14 et 19 janvier 2016 à 18h30.

Ensemble, engageons-nous pour une société bas carbone à Namur !

En savoir plus ?
www.ville.namur.be/energie
081 24 63 89
energie@ville.namur.be

**Rejoignez le comité
de Concertation Climat !**

Séances d'information :
14 Janvier 2016 à 18h30
19 Janvier 2016 à 18h30
Maison des Citoyens - Hôtel de Ville
5000 Namur
(Parking gratuit à l'Hôtel de Ville)



Plan
Climat Energie
Namur s'engage !



Mobilisez-vous
avec votre Ville!
www.ville.namur.be/energie

